



Réduisons ensemble l'écart entre les valeurs affichées et les valeurs pratiquées

Mission

La Fondation Chez Paou a pour mission l'accueil et l'accompagnement d'adultes en difficulté, femmes et hommes, sans solution concrète de logement. Elle les accompagne dans la construction de leur projet de vie.

Valeurs

Les personnes accompagnées ont le droit au *respect* et à la *considération*. Elles sont considérées comme des *partenaires* à part entière. Une étroite *collaboration* est instaurée par la Fondation avec les bénéficiaires, leurs responsables légaux et leur réseau.

Principes

La Fondation, par sa direction, s'engage à promouvoir les dimensions suivantes, aussi bien auprès des résidents que des membres du personnel :

- Le bien-être
- La dignité des personnes
- L'intégrité physique et morale
- Le respect des droits et obligations
- Les rapports de confiance
- La collaboration et la coopération
- L'engagement concerté dans la construction de solutions
- La créativité
- La régulation de la distance entre bénéficiaires et collaborateurs

Application

La Fondation veille à une organisation soutenant un dialogue de proximité et la recherche de solutions basées sur les principes ci-dessus.

Pour les bénéficiaires, par :

- Les entretiens individuels et de groupe
- L'accompagnement individualisé
- Le système de références
- Les entretiens et bilans réguliers
- Une équipe de collaborateurs formés
- Les moyens et les actions soutenant la réalisation des projets
- Les outils organisationnels et de suivi performants

Pour les collaborateurs, par :

- Une définition des postes consignée
- La délégation de responsabilités
- Les entretiens réguliers et d'évolution
- Le dialogue organisé entre la Direction, le Conseil de Fondation et le personnel
- La promotion de la formation

La Fondation Chez Paou dispose d'un Système Qualité évolutif qui recense l'organisation, les prestations, leur application et leurs adaptations dans le temps.

A l'admission, les bénéficiaires prennent connaissance de la présente charte. Ils s'engagent à respecter les principes de vie communautaire, les règlements et à participer aux entretiens individuels et de groupe.

A l'engagement, les collaborateurs prennent connaissance de la présente charte. Ils s'engagent à en soutenir les valeurs et principes dans le cadre de leurs droits et obligations. Ils veillent à respecter le devoir de discrétion pendant et après l'exercice de leur fonction.

M. Jean-Yves Raymond
Directeur de la Fondation Chez Paou

Version	Validation	Distribution
1	JYR	SMQ
20.09.2013	20.09.2013	Mise à jour : 14.01.2017